

*Fédérer autrement, histoire de la Fédération nationale de la Mutualité française (FNMF), 1902-2002*, Bernard Gibaud.  
Mutualité française, « Racines mutualistes », Paris, 2003,  
196 pages

Patricia Toucas-Truyen

Numéro 290, novembre 2003

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1022164ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1022164ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Institut de l'économie sociale (IES)

ISSN

1626-1682 (imprimé)

2261-2599 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer ce compte rendu

Toucas-Truyen, P. (2003). Compte rendu de [*Fédérer autrement, histoire de la Fédération nationale de la Mutualité française (FNMF), 1902-2002*, Bernard Gibaud. Mutualité française, « Racines mutualistes », Paris, 2003, 196 pages]. *Revue internationale de l'économie sociale*, (290), 90–91.  
<https://doi.org/10.7202/1022164ar>

« *mesurer la portée et la légitimité* » (p. 146). Elle met ainsi en évidence que la démocratisation des pratiques économiques à travers la valorisation de l'activité économique des femmes, et c'est là l'un des éléments forts de son argumentation, repose sur l'émergence d'espaces intermédiaires entre vie privée-domestique et vie publique. Ces espaces qui le plus souvent s'expriment dans l'entrepreneuriat collectif permettent aux populations défavorisées, et notamment aux femmes, de faire « *voice* » au sens d'Hirschman, c'est-à-dire contribuent à l'expression publique de leurs difficultés. Ils favorisent aussi la mutualisation et la socialisation de la prise en charge de problèmes qui incombaient majoritairement à la sphère privée. L'exemple des services de proximité en France en est une bonne illustration.

Enfin, l'une des qualités essentielles de l'ouvrage d'Isabelle Guérin est de ne pas mythifier la portée de ces expérimentations et donc des réponses que l'économie solidaire est susceptible d'apporter aux inégalités de genre. Elle souligne à la fois la fragilité des pratiques qu'il importe donc de soutenir et les risques de dérive qui résulteraient notamment d'une instrumentation de ces initiatives par les pouvoirs publics et les organismes internationaux. Tout l'enjeu est alors que ces pratiques innovantes mais disparates puissent peser sur des changements institutionnels susceptibles de déboucher sur une nouvelle articulation entre développement économique et progrès social.

On ne peut que conseiller la lecture de cet ouvrage, bien écrit et solidement argumenté. Il est d'une actualité certaine pour tous ceux qui s'interrogent sur la crise de la solidarité et l'accentuation des inégalités, sur les limites de l'Etat-providence et sur les alternatives au néolibéralisme. Il rend aussi accessibles les débats sur la justice sociale et les inégalités, notamment sexuées. Il fournit enfin de solides arguments en faveur de l'action collective, qu'elle soit locale ou internationale, et de l'associationnisme pour construire la démocratie participative. Il donne à penser qu'ensemble on peut « *réenchanter le monde* ».

**Nadine Richez-Battesti**, maître de conférence en économie, université de la Méditerranée ●

**Fédérer autrement, histoire de la Fédération nationale de la Mutualité française (FNMF), 1902-2002**  
Bernard Gibaud. *Mutualité française, « Racines mutualistes »*, Paris, 2003, 196 pages.

Nombre d'unions départementales mutualistes qui célèbrent leur centenaire ont vu le jour dans le sillage de la loi du 1<sup>er</sup> avril 1898 ; il en va de même pour la Fédération nationale de la Mutualité française, fondée en 1902, dont Bernard Gibaud fut le chargé de recherche de 1985 à 1998. C'est donc en connaisseur éclairé des archives de l'imposante structure qu'il nous en restitue aujourd'hui l'histoire.

La construction de l'organisme fédéral semble tardive au regard de l'ancienneté des sociétés de secours mutuels, certaines remontant au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Ainsi que le remarque Bernard Gibaud, si le phénomène de structuration mutualiste du bas vers le haut s'observe dans les autres pays européens, il s'est déroulé en France avec une lenteur toute particulière, du fait de l'ancrage communal des sociétés de secours mutuels sous le Second Empire.

A partir de 1883, les congrès triennaux qui rassemblent des représentants mutualistes venus de toute la France tentent de dégager des lignes de force communes. Cette aspiration rejoint la volonté des pouvoirs publics de confier de nouvelles responsabilités dans le champ social à la mutualité : c'est l'objet de la loi du 1<sup>er</sup> avril 1898, qui, tout en confirmant son identité doublement autonome par rapport au syndicalisme et aux assurances commerciales, encourage la mutualité à se structurer verticalement.

Parmi les personnalités républicaines acquises à la cause mutualiste, le solidariste Léon Bourgeois, qui fut ministre à plusieurs reprises, joue un rôle déterminant. Il exhorte les mutualistes à se fédérer au niveau national, afin de pouvoir participer au débat en cours sur la mise en place d'un régime de retraite obligatoire. Le principe d'une fédération est ainsi voté au congrès de Saint-Etienne en 1902. La Fédération nationale de la Mutualité française fonctionne effectivement à partir

de 1904, sous la présidence de Léopold Mabilieu, directeur du Musée social. Premier président de la Fédération internationale mutualiste (FIM) en 1906, celui-ci permet à la FNMF de rayonner également sur le plan international.

Jusqu'à la Première Guerre mondiale, la fédération entretient des liens privilégiés avec le pouvoir, et plus particulièrement avec les radicaux, même si les responsables mutualistes ne cachent pas leur déception de n'avoir pas été davantage associés aux Retraites ouvrières et paysannes. On est alors frappé par le contraste entre les faibles moyens financiers de la fédération et son influence doctrinale sur la politique sociale du gouvernement. Le président de la République, Raymond Poincaré, honore de sa présence le congrès de 1913, un événement qui ne se renouvellera pas avant sept décennies.

La configuration de l'entre-deux-guerres est très différente : le mouvement mutualiste perd en qualité ce qu'il gagne d'un point de vue quantitatif grâce aux Assurances sociales. Bien que pourvue de fonds propres par la mise en place de cotisations, la FNMF peine à retrouver le panache de ses débuts, d'autant que les présidents qui se succèdent sont loin d'être aussi charismatiques que Léopold Mabilieu, démissionnaire en 1921. Mais la participation aux Assurances sociales renforce néanmoins l'autorité fédérale, qui acquiert son premier siège en 1932 ; quatre-vingt-quatorze salariés y travaillent à la veille de la Seconde Guerre mondiale.

L'adhésion de la FNMF à la Charte du travail en 1941 est désormais bien connue des historiens, de même que ses réticences aux ordonnances de 1945 sur la Sécurité sociale. Mais après s'être adaptée au transfert des responsabilités gestionnaires vers les caisses d'assurance maladie, la fédération adopte une attitude plus constructive envers la Sécurité sociale. L'intégration réussie des mutuelles de fonctionnaires constitue une nouvelle preuve de la plasticité de ce « *fédéralisme singulier* », capable de « *rassembler les organismes dans la diversité de leur affiliation horizontale ou verticale, sans renoncer à leur autonomie* ». Signe de l'évolution sociologique de la mutualité de l'après-guerre, le postier

Jack Senet, élu président en 1950, est un syndicaliste, ainsi que le seront ses successeurs, Arnaud Duben (1967-1968), André Borveau (1969-1980) et l'enseignant René Teulade (1980-1992).

Avec la création par la CGT de la Fédération nationale des mutuelles ouvrières (FNMO), en 1960, la FNMF perd le monopole de la représentation du mouvement mutualiste. La présence, au sein d'une fédération dissidente, de ces mutuelles plus revendicatives influe sur l'évolution doctrinale de la FNMF : le concept de neutralité est abandonné pour celui d'indépendance en 1967, au congrès de Saint-Malo. Plus vigilante à l'égard des décisions prises par les pouvoirs publics, la fédération n'hésite plus à rejoindre dans la protestation les autres familles du mouvement social, lorsqu'il s'agit de contrer l'offensive libérale dans la protection sociale. Cela n'empêche pas l'échec à deux reprises, en 1977 et en 1984, des tentatives d'unification avec la Fédération nationale des mutuelles de travailleurs (FNMT), ex-FNMO.

Bernard Gibaud rappelle les congrès nationaux qui ont marqué un tournant décisif dans la politique fédérale de ces deux dernières décennies : notamment celui de Bordeaux, en 1982, où le mouvement mutualiste reçoit sa pleine légitimation avec la présence du président de la République François Mitterrand, et le congrès de Paris, en 2000, qui entérine le nouveau Code de la mutualité, en conformité avec la réglementation européenne. La nécessité, pour les deux fédérations, d'opposer leurs propositions à la marchandisation insidieuse de la protection sociale rend inéluctable l'unification du mouvement mutualiste, qui finit par prendre effet en 2001. Servie par la plume alerte de Bernard Gibaud, expert dans l'art de filer la métaphore, cette histoire de la FNMF témoigne de la difficulté de « *conjuguer l'efficacité économique et la cohésion sociale* ». Il apparaît encore que la pérennité de l'institution centenaire, aujourd'hui incontournable dans le paysage social, repose sur sa capacité à renouveler par le jeu démocratique la dialectique de la diversité et de l'homogénéité. De l'art de fédérer autrement.

**Patricia Toucas-Truyen ●**